

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2026**

Délibération n° 2026-01-006

Date de la convocation : 31 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 5

Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le six février deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à MANDON Geneviève

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à RAYMOND Jonathan

LARGERON Olivier, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à LESCANNE Etienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260206-2026-01-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Absent excusé :

Secrétaire : SANTIAGO François

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN –
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DES MONTS DU PILAT
POUR LES COMMUNES DE BOURG-ARGENTAL ET DE SAINT-GENEST-MALIFAU**

Mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le programme national Petites Villes de Demain permet aux communes lauréates de moins de 20.000 habitants qui exercent une fonction de centralité, de mettre en œuvre leur projet de territoire dans le cadre de la signature d'une convention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Le dispositif vise notamment à améliorer le cadre de vie, renforcer l'accès aux logements et aux services de proximité, pérenniser le commerce, restaurer le patrimoine, prendre en compte la transition écologique et plus globalement assurer l'attractivité du centre bourg.

Monsieur le maire rappelle que la convention passée entre la communauté de communes des Monts du Pilat, les communes de Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux et l'Etat en date du 31 mars 2021, a permis ensuite la signature d'une convention ORT pour poursuivre la démarche amorcée.

Le comité de pilotage du 20 octobre 2022 a validé le contenu de la convention ORT et a donné un avis favorable à sa signature.

C'est le conseil communautaire, réuni le 8 novembre 2022, qui a approuvé la signature de cette convention, qui a eu lieu le 20 décembre 2022, en mairie de Saint-Genest-Malifaux, en présence notamment de Madame Catherine SEGUIN, alors Préfète de la Loire.

La délibération du 8 novembre 2022 précise que la convention d'ORT pourra faire l'objet d'avenants.

Considérant les comités de pilotage réunis tout au long du programme PVD, pour faire état de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ORT ;

Considérant le comité de pilotage réuni le 3 décembre 2025, rappelant que la convention ORT était en vigueur jusqu'à mars 2026 ;

Considérant les prochaines échéances électorales de mars 2026 ;

Il est proposé de signer un avenant pour prolonger la convention d'ORT jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet avenant viendra modifier l'article 11 de la convention d'ORT, relatif à la durée de la convention qui sera désormais portée jusqu'au 31 décembre 2026.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition d'avenant et AUTORISE le maire à le signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 février 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Le secrétaire de séance
François SANTIAGO

